

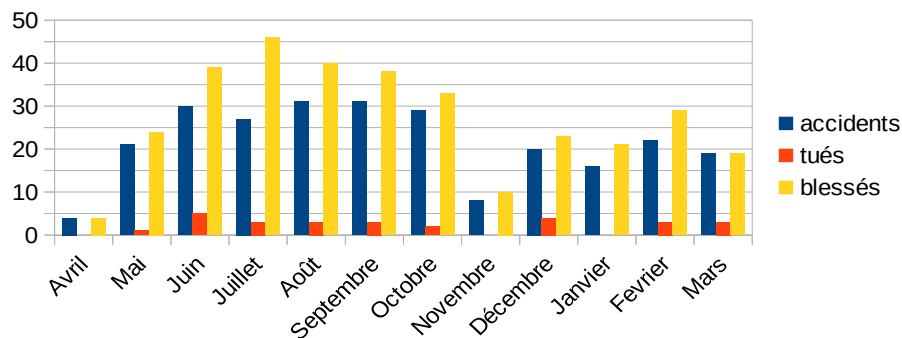
## BAROMÈTRE MENSUEL DÉPARTEMENTAL MARS 2021

Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), à partir des données provisoires extraites de TRAXY, système d'information de l'ONISR. Ces données limitées aux nombres d'accidents corporels, de personnes tuées, blessées et blessées hospitalisées, permettent de donner une estimation provisoire du bilan de l'accidentalité dans le département pour le mois considéré. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés).

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
<b>Mars 2021</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>22</b>
Mars 2020	14	0	7	11	18
<b>Évolution mars 2021/ mars 2020</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Cumul au 31/03/2021</b>	<b>61</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>52</b>	<b>81</b>
Cumul au 29/02/2020	70	6	39	53	98
<b>Évolution sur la même période</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>	<b>-1</b>	<b>-17</b>

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'usagers						
							autres
<b>Mars 2021</b>	T=0 B=1	T=1 B=3	T=0 B=0	T=0 B=3	T=2 B=11	T=0 B=1	T=0 B=0
Mars 2020	T=0 B=3	T=0 B=0	T=0 B=3	T=0 B=1	T=0 B=10	T=0 B=0	T=0 B=1
<b>Évolution</b>	↘	↗	↘	↗	↗	↗	↘
<b>Cumul 2021</b>	T=0 B=7	T=1 B=6	T=1 B=3	T=0 B=12	T=4 B=46	T=0 B=1	T=0 B=0
Cumul 2020	T=0 B=9	T=1 B=4	T=2 B=13	T=1 B=7	T=2 B=57	T=0 B=0	T=0 B=2
<b>Evolution</b>	↘	↗	↘	↗	↘	↗	↘

\* B = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

### Commentaire :

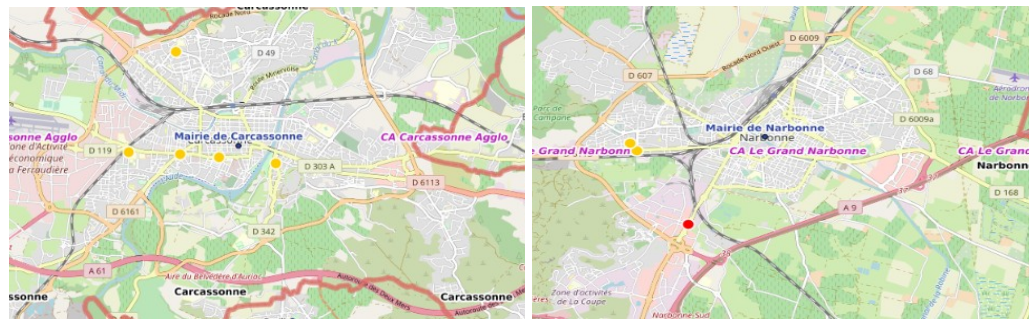
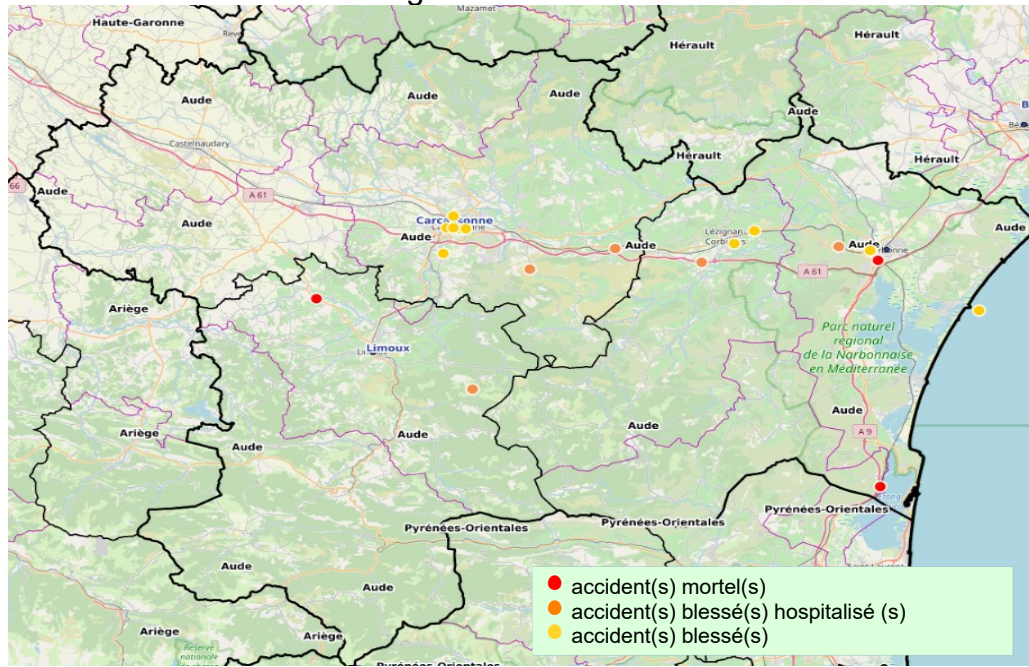
Malgré le couvre-feu à 19 heures en vigueur, on déplore en mars 3 tués, chiffre supérieur aux années 2019 (1 tué) et 2018 (2 tués).

Entre le 26 et le 31 mars, ces 3 accidents mortels ont provoqué la mort d'un jeune homme de 27 ans et d'une femme de 48 ans en véhicules légers ainsi que d'un cycliste de 77 ans.

L'année 2020, fortement impactée par l'épidémie Covid, ne sera quant à elle pas prise en compte comme année de référence dans les statistiques routières. Elle sera remplacée par l'année 2019.

Totaux	Tués	Blessés
<b>au 31/03/2021</b>	<b>6</b>	<b>75</b>
<b>2020 sur la même période</b>	<b>6</b>	<b>92</b>

## Localisation de l'accidentologie mensuelle



Plus d'information sur :  
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>  
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude  
 105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9  
 Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>  
 téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : [securite-routiere@aude.gouv.fr](mailto:securite-routiere@aude.gouv.fr)

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

## LE CONTINUUM ÉDUCATIF

### Un dispositif national

L'éducation au **partage de la route** et à la **sécurité routière** est inscrite tout au long du parcours scolaire.

Les compétences à acquérir relèvent à la fois des connaissances (code de la route), du savoir faire un bon usage de la route dans chaque situation (piéton, passager, rouleur) et du savoir être (respect des autres usagers).

Elles font intégralement partie du socle commun de connaissances et de culture que les élèves doivent acquérir à la fin du cycle de scolarité obligatoire (16 ans) afin de devenir un individu et un citoyen responsable.

École primaire → Collèges et lycées → CFA et Greta



Ces enseignements sont dispensés par les équipes éducatives, mais elles se font souvent en **partenariat** avec les **acteurs locaux** de la sécurité routière.

### Le continuum éducatif dans l'Aude

Depuis le début de l'année scolaire 2020-2021, les associations (Armissan et Environs, FFMC, Addictions France, La Rivière, Prévention Routière), les forces de l'ordre (gendarmerie, polices municipales et nationale), ainsi que les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière sont intervenus dans de nombreux établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, CFA) pour aider les jeunes audois à acquérir les compétences attendues.

